

Le 7 mars 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Laurent Habel était absent avec motivation.

Rés. 11-64  
Procès-verbal  
du 7-02-11

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 7 février 2011, tel que rédigé.

Rés. 11-65  
Procès-verbal  
du 21-02-11

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 21 février 2011, tel que rédigé.

Rés. 11-66  
Comptes du  
mois

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2011, au montant de 37 872,55\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 11-67  
Subvention  
Club Nor-  
dique MSA

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 500 \$ au Club Nordique Mont-Ste-Anne dans le cadre de leur campagne de financement.

Rés. 11-68  
Subvention  
CDVMSA

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 750 \$ au Club de vélo de montagne Mont-Ste-Anne dans le cadre de leur campagne de financement.

Rés. 11-69  
Subvention  
comité  
agricole

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 50 \$ au comité agricole de St-Ferréol-les-Neiges pour l'acquisition de bons d'achat à être offerts parmi les répondants au sondage sur l'intérêt de la population pour les produits agroalimentaires locaux.

Rés. 11-70  
Fondation  
Truite  
mouchetée

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux défraient l'acquisition de deux billets, au coût 150 \$ l'unité, pour le souper bénéfice du 2 avril 2011 au profit de la Fondation pour la sauvegarde de la truite mouchetée.

Rés. 11-71  
Formation  
Fleurons du  
Québec

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent madame Ghyslaine L. Lortie, conseillère, à la formation « Les ateliers verts » organisé par Les Fleurons du Québec, qui se tiendra le 15 mars 2011 à St-Jean-Port-Joli. Le coût d'inscription est de 150 \$ + taxes.

Rés. 11-72  
Fondation  
Hôpital Ste-  
Anne

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré et inscrive le maire, monsieur Germain Tremblay, au souper qui se tiendra dans le cadre du tournoi de golf du 27 mai 2011, au club de golf Le Grand Vallon.

Rés. 11-73  
Formation  
éthique des  
élus

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent tous les élus à la formation en éthique pour les élus, offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Le coût de la formation est de 80 \$ + taxes par élus.

Rés. 11-74  
Recensement  
2011

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca) ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficiions nous soit possible.

Rés. 11-75  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, les 8 et 22 février 2011, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
70 rue De Coubertin	Unifamiliale isolée	Rés. #11-12
25 rue du Hameau	Rénovation et agrandissement	Rés. #11-22

Rés. 11-76  
Permis PIIA  
5 rue de la  
Traverse

Attendu que les propriétaires du 5 rue de la Traverse désirent apporter une modification à leur demande de permis pour l'agrandissement et la rénovation de leur résidence, soit remplacer le revêtement extérieur de la partie existante par du Canexel de couleur « Sierra » et ajouter ce même revêtement sur la partie agrandie;

Attendu la résolution #10-184 du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu la résolution #10-370 du conseil municipal;

Attendu que la zone RA/AA-1 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la modification à la demande de permis pour le 5 rue de la Traverse et d'autoriser que le revêtement extérieur soit en Canexel de couleur « Sierra ».

Rés. 11-77  
Contribution  
pour fins de  
parcs et  
terrains de  
jeux

Attendu que la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux exigée au moment d'une subdivision correspond à 6% de l'évaluation foncière;

Attendu que le rôle triennal d'évaluation déposé pour les années 2011, 2012 et 2013 fait en sorte que la valeur des immeubles a augmenté en moyenne de 77% pour 2011;

Attendu que pour un même terrain, le montant perçu en 2011 sera par conséquent plus élevé que celui perçu en 2010;

Attendu que l'aménagement des parcs et terrains de jeux nécessite des sommes importantes;

Attendu que plusieurs parcs de la municipalité ne sont pas encore aménagés puisque les budgets nécessaires ne sont pas disponibles;

### En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas modifier le pourcentage de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux perçue au moment d'une subdivision, et donc de conserver une contribution de 6% de l'évaluation foncière.

Rés. 11-78      Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Permis PIIA      au 32 rue de Nagano;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal de refuser cette demande de permis en vertu de sa résolution #11-13;

Attendu qu'un plan nouveau plan de construction a été déposé;

Attendu que le revêtement extérieur des murs sera en bois torréfié et en fibrociment de couleur gris acier;

Attendu que la toiture sera en bardeau d'asphalte noir;

Attendu que les fenêtres seront de couleur noire;

Attendu que la zone RA/BB-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

### En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 32 rue de Nagano.

Rés. 11-79      Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée  
Permis PIIA      au 14 rue des Galets;  
14-1

Attendu que la zone RA/A-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que le propriétaire a informé le service d'urbanisme que la structure en bois (treillis) sur la façade ne sera pas réalisée immédiatement et pourrait être effectuée différemment des plans;

Attendu que le revêtement extérieur sera en déclin de bois de couleur brun semi-foncé avec fascia, soffite, portes, fenêtres et encadrements de fenêtres de couleur brun foncé;

Attendu que la toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur ardoise;

Attendu que la façade principale est dénudée et sans éléments décoratifs;

Attendu qu'on ne sait pas comment sera finie la façade puisque le treillis sera réalisé ultérieurement et donc qu'on se retrouve avec un mur sans attrait;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 14 rue des Galets.

Rés. 11-80  
Permis PIIA  
24 rue des  
Carouges

Attendu la demande de modification au permis de construction d'un cabanon au 24 rue des Carouges afin de permettre un revêtement extérieur en déclin de bois de couleur blanc cassé avec portes et encadrements de couleur brun, tel que sur la résidence;

Attendu que la zone RA/B-4 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de modification au permis de construction d'un cabanon au 24 rue des Carouges afin de permettre un revêtement extérieur en déclin de bois de couleur blanc cassé avec portes et encadrements de couleur brun, tel que sur la résidence.

Rés. 11-81  
Nettoyage des  
bâtiments et  
des terrains

Attendu qu'un bâtiment désaffecté sur le territoire de la municipalité est placardé;

Attendu que certains bâtiments sont parfois insalubres;

Attendu que des terrains et bâtiments sont parfois mal entretenus;

Attendu qu'il est régulièrement remarqué que des galeries brisées ne sont pas réparées, que la peinture d'un revêtement extérieur est écaillée, que le revêtement des granges est brisé et non réparé, que des bâtiments semblent dangereux et menacent de s'effondrer, que des blocs de bétons sont laissés sur des terrains sans être ramassés, etc.;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Ghislaine L. Lortie et résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

- 1) d'adopter des normes et règlements en matière d'entretien des bâtiments et des terrains, d'insalubrité et de bâtiments dangereux; et

2) de signer des ententes ou contrats advenant que les règlements demandent l'inspection par des personnes compétentes en la matière.

Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Léopold Michel

Contre : Madame Monique Goulet qui considère que les règlements ne s'adressent qu'à quelques cas seulement et elle demande si des membres du comité consultatif d'urbanisme seraient disposés à faire du bénévolat pour aider ces gens.

Rés. 11-82  
Subdivision  
du lot 386-P

Attendu la demande des propriétaires du lot 386-P et des acheteurs potentiels visant à subdiviser le lot pour y construire deux résidences avec garage ainsi qu'un entrepôt ou un bâtiment commercial;

Attendu qu'il est demandé à la municipalité de prolonger la rue des Delphiniums jusqu'au lot 386-P;

Attendu que la demande a déjà été présentée au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal, au printemps 2008;

Attendu la résolution #08-183 du conseil municipal qui mentionne que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas autoriser immédiatement de subdivisions dans la zone RC-1, de modifier les usages permis pour permettre un maximum de 4 logements (multifamilial ou en rangée), d'ajouter un PIIA à cette zone, de planifier le tracé potentiel des rues dans cette zone et d'analyser l'accès par la rue des Delphiniums afin de déterminer qui devra payer les frais de réalisation de cette section de rue et enfin, de planifier une piste cyclable qui pourrait emprunter le tracé d'une rue projetée dans l'axe ouest-est entre le rang St-Julien et la rue des Delphiniums;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de mandater la firme d'urbanisme DAA afin de planifier le tracé des rues et de prévoir les usages à autoriser dans la zone RC-1. Toutefois, des bâtiments commerciaux, tels que des entrepôts, ne doivent pas être autorisés dans cette zone. Le montant prévu pour ce mandat est de 9 500 \$ + taxes et le rapport devra être livré pour le 15 septembre 2011.

Explications  
et consulta-  
tion déroga-  
tion mineure  
129 rue de la  
Butte

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur une demande de dérogation mineure pour accepter que la résidence unifamiliale isolée située au 129 rue de la Butte soit située à une distance de 4,11 mètres de la rue Soumande alors que le règlement de zonage prévoit que la cour avant minimale dans la zone RA/AA-3 doit être d'au moins 6 mètres. Cent quinze personnes étaient présentes et aucune question, ni intervention n'a été formulée.

Rés. 11-83  
Décision  
dérogation  
mineure 129  
rue de la  
Butte

Attendu la demande de dérogation mineure visant à autoriser que la résidence unifamiliale isolée située au 129 rue de la Butte soit située à une distance de 4,11 mètres de la rue Soumande alors que le règlement de zonage prévoit que la cour avant minimale dans la zone RA/AA-3 doit être d'au moins 6 mètres;

Attendu que le requérant a obtenu un permis d'agrandissement en 1988 et qu'à l'époque aucun plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre n'était exigé;

Attendu que le requérant subira un préjudice sérieux si la dérogation mineure lui est refusée;

Attendu que la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins puisque la dérogation est en cours avant;

Attendu que le requérant semble de bonne foi;

Attendu que seulement une partie de la résidence ne respecte pas la marge avant minimale;

Attendu que lors de la réunion du 22 février 2011, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable à cette demande de dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure visant à autoriser que la résidence unifamiliale isolée située au 129 rue de la Butte soit située à une distance de 4,11 mètres de la rue Soumande alors que le règlement de zonage prévoit que la cour avant minimale dans la zone RA/AA-3 doit être d'au moins 6 mètres.

Rés. 11-84 Il est proposé par monsieur Germain Tremblay, appuyé par monsieur Robert Pilote et  
Adoption du résolu que le conseil municipal adopte le règlement #11-605 relatif à la rémunération  
règl. #11-605 des élus municipaux. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y  
était au long retrancrit.

Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et  
Germain Tremblay

Contre : Madame Monique Goulet et monsieur Léopold Michel

Rés. 11-85 Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et  
Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #11-608  
règl. #11-608 décrétant un emprunt de 8 230 \$ pour défrayer les frais de refinancement des  
règlements d'emprunt #94-324 (Plans et devis pour l'amélioration de la qualité de  
l'eau), 94-327 (Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau), 05-478 (Réfection de la  
chambre de réduction de pression #2), 05-481 (Construction d'un puits) et 06-500  
(Réfection avenue Royale et rue du Marais). Ce règlement fait partie intégrante des  
présentes comme s'il y était au long retrancrit.

Rés. 11-86 Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et  
Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #11-609  
règl. #11-609 décrétant des travaux de réfection de voirie de l'avenue Royale, entre le 4977 et le  
5102, et prévoyant un emprunt de 170 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement  
fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retrancrit.

Avis de Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à  
motion l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement de modification du  
règlement #07-533 concernant l'adoption d'un programme de subvention pour le  
remplacement des réservoirs de toilettes. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 11-87  
Contrat architectes – ingénieurs

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les services professionnels concernant la «Conception des plans et devis pour la construction du garage municipal et la surveillance des travaux », projet no : STFLN 2011-01;

Attendu que les résultats reçus se détaillent comme suit :

	<u>Pointage</u>	<u>Rang</u>
Bisson architecte (Teknika HBA)	6.56	6
DG3A architecte (Genecor – Laplante Saucier)	6.67	5
Michel Leclerc architecte (Roche)	7.78	4
BDA architecte (EMS)	8.58	3
Régis Côté et Ass. architecte ( Génivar)	9.09	2
Onico architecte (BPR)	11.06	1

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat de services professionnels pour les travaux de construction du garage municipal (Projet : STFLN 2011-01) à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit Onico architecture (BPR) pour un montant de 123 489 \$ taxes incluses, conformément à la soumission déposée.

Rés. 11-88  
Emprunt temporaire régl. #10-601

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #10-601 décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment municipal actuel situé au 14 rue des Lupins et de construction d'un garage municipal le long de l'avenue Royale (Lots 334-2 et 335-2) et prévoyant l'emprunt de 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 11-89  
Remboursement fonds de roulement

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux remboursent un montant de 95 299 \$ au fonds de roulement, conformément aux échéances de remboursement.

Rés. 11-90  
Invitation transport camps de jeunes

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour le transport des jeunes au camp d'été et au camp des adolescents :

- Tour Côte-de-Beaupré MSA inc.
- Autobus Beaupré enr.; et
- Autobus des Seigneuries;

Rés. 11-91  
Invitation nettoyage des rues

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants à soumissionner pour le nettoyage des rues :

- Pavage Rolland Fortier;
- M. & G. Grenier inc.; et
- Charles Trudel inc.

- Rés. 11-92  
Invitation  
fauchage  
d'herbe
- Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants à soumissionner pour le fauchage d'herbe :
- La Ferme Soulard et Ladouceur;
  - Les gazonniers du Cap enr.; et
  - Déneigement Daniel Paré
- Rés. 11-93  
Invitation  
matériaux  
d'emprunt
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants à soumissionner pour la fourniture de matériaux d'emprunt :
- Alain Martineau Excavation;
  - Déneigement Daniel Lachance inc.; et
  - André Lachance Excavation Terrassement inc.
- Des prix distincts devront être demandés pour :
- du gravier MG56 et MG20 pour des infrastructures de rue; et
  - de la pierre concassée MG20 pour la réfection de la chaussée
- La soumission devra exiger que les quantités livrées soient pesées sur des balances électroniques et un test de laboratoire devra être fourni pour chacun des bancs d'emprunt. De plus, les demandes d'invitation devront être transmises par lettre certifiée.
- Rés. 11-94  
Invitation  
pavage
- Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les entrepreneurs suivants à soumissionner pour les réparations d'asphalte :
- Entreprise Godin;
  - Pavage Rolland Fortier inc.;
  - P.E. Pageau inc.;
  - Pavage U.C.P. inc.; et
  - Les Entreprises P.E.B. ltée
- Rés. 11-95  
Pacte rural  
sentier  
Mestachibo
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le rapport daté du 11 février 2011, préparé par monsieur Denis Lachance, concernant les travaux réalisés pour l'entretien du sentier Mestachibo. Ces travaux, au montant de 4 892,25\$, sont défrayés à partir du montant accordé par le Pacte rural.
- Rés. 11-96  
Revêtement  
acrylique  
patinoire
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent la soumission de Revêtement tennis sud-ouest inc., au montant de 11 900 \$ + taxes, datée du 28 janvier 2011, pour la pose de revêtement acrylique extérieur à l'arrière de la caserne incendie. Ce montant sera payé à même le fonds de parcs et terrains de jeux.
- Rés. 11-97  
Activité  
reconnais-  
sance
- Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux affectent un montant de 5 000 \$ pour l'organisation de l'activité reconnaissance des bénévoles qui se tiendra dimanche le 1<sup>er</sup> mai 2011 au Château Mont-Ste-Anne.

Rés. 11-98 Tarif prêts retard	Attendu que le comité des bénévoles de la bibliothèque Aux Sources a revu sa politique de frais de retard;
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité des bénévoles de la bibliothèque Aux Sources de réduire les frais de retard maximum par volume à 5 \$ au lieu de 10 \$.
Rés. 11-99 Motion de félicitations	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à monsieur Alex Harvey pour l'ensemble des ses résultats à l'hiver 2010-2011 dont, entre autres, la médaille d'or obtenue au sprint par équipe aux Championnats du monde de ski de fond qui se sont tenus à Oslo.
Rés. 11-100 Révision évaluation foncière	Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que le conseil municipal demande qu'une révision générale des évaluations municipales soit effectuée pour les immeubles situés dans les districts 4, 5 et 6.
Dépôt d'une pétition	Messieurs Christophe-Antoine Lessard et Réjean Morency viennent déposer une pétition signée par 276 personnes demandant à la municipalité à ce que leur évaluation foncière soit révisée.
Période de questions	La période de questions débute à 21 h 03 et se termine à 22 h 35.
Retrait d'un conseiller	Monsieur Léopold Michel quitte la table du conseil municipal à 22 h 09 pour revenir à 22 h 11.
	Levée de l'assemblée à 22 h 37

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.